



LES  ORRES



# Logevac Immobilier

*Votre hébergement aux Orres*



*Vivez des vacances en famille  
dans un site où la nature est pure.  
Nos montagnes sont parsemées de mille fleurs  
qui se reflètent en balcon sur le lac de Serre-Ponçon...  
Venez-vite... nous vous y attendons...*

Tous séjours en location : studios et appartements  
Semaine - Week-end • Individuels - Groupes

**Logevac Immobilier**

Centre commercial Les Soldanelles - 05200 LES ORRES

Tél. : 04 92 44 01 80 • Fax : 04 92 44 03 91

Email : [contact@logevac.com](mailto:contact@logevac.com) • [www.logevac.com](http://www.logevac.com)

## RESERVATION SIMPLIFIEE

[www.logevac.com](http://www.logevac.com)

### ESPACE CE

Login : logevac - Mot de passe :

CE HOPITAL PRIVE DE BOIS BERNARD  
ROUTE DE NEUVIREUIL  
62320 BOIS BERNARD

LES ORRES

ETE 2018

LOCATIONS DE VACANCES

Madame, Monsieur, Responsables du CE,

Nous préparons les prochaines vacances d'été. Et avons le plaisir de vous adresser nos prix des locations en appartements et chalets. Nous avons régulièrement l'occasion de rencontrer certains d'entre vous, lors des salons CE. Nous serons présents ces prochains mois sur les salons Ce de LILLE, PARIS, MARSEILLE, ROUEN, PLAILLY et MARNE LA VALLEE.

Hébergeurs sur la station des Orres, nous disposons d'un vaste choix de logements en studios, appartements et chalets pouvant recevoir de 2 à 10 personnes, soit en traditionnel ou en résidence de tourisme (2 étoiles \*\*, 3 étoiles \*\*\* ou 4 étoiles\*\*\*\*).

2 et 3 étoiles : Ces logements répartis sur les diverses zones de la station, font l'objet d'une sélection rigoureuse de notre part, ils sont tous confortables et parfaitement équipés.

La Combe D'Or 4 étoiles : A Bois Méan, nous mettons à disposition un complexe comprenant des appartements pour 4 personnes, mais aussi des chalets de 6 et 10 personnes.

La Combe D'Or qui est le seul hébergement 4 étoiles des Orres vous accueille avec sa piscine extérieure chauffée, son sauna et son hammam.

Nous proposons des séjours suivant la demande, à la semaine, au coup par coup et en linéaires, individuels ou groupes.

Nous précisons également que nous n'imposons pas de minimum et qu'aucune participation financière n'est demandée au CE. Par ailleurs, si le CE ne subventionne pas ses salariés, nous maintenons les conditions sur simple tampon de celui-ci.

En visitant notre site internet [www.logevac.com](http://www.logevac.com) : espace CE, le salarié peut effectuer lui-même sa réservation en ligne.

Nous profitons de la présente pour vous apporter quelques informations complémentaires :

1/ Envoi de documentation en nombre si vous en avez le besoin, ainsi que d'affiches reprenant les diverses tarifications et acceptons les chèques vacances.

2/ Nous acceptons les chèques vacances et négocions les prix des activités auprès de certains prestataires partenaires.

Bien entendu, notre équipe se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

N'hésitez pas, nous sommes à votre écoute.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, Responsables du CE, à nos cordiales salutations.

Annie BARTHELON  
Céline GUERIN

LOGEVAC – LES SOLDANELLES - 05200 LES ORRES

Tél. 04.92.44.01.80 - Fax. 04.92.44.03.91

[www.logevac.com](http://www.logevac.com) - [contact@logevac.com](mailto:contact@logevac.com)



## COMITES D'ENTREPRISES – FORMULAIRE DE RESERVATION

HIVER / ETE  
SEJOUR SEMAINE

Date : .....

Nom de l'Entreprise : .....

Adresse de l'Entreprise : .....

Téléphone : .....Fax : .....

Nom et Prénom du réservataire : .....

Adresse du réservataire : .....

TEL portable du locataire .....

TYPE D'APPARTEMENT SOUHAITE

Studio 2 pers

STUDIO 2/3 PERS COMBE D'OR

Studio 4 pers douche

APPARTEMENT 4 PERS COMBE D'OR

Studio 4 pers baignoire

CHALET 6 PERS COMBE D'OR

Studio 6 pers baignoire

CHALET 10 PERS COMBE D'OR

2 Pièces 6 pers.

PERIODE : Du..... Au.....

Toute réservation ne sera prise en compte qu'à réception d'un chèque d'acompte représentant 25% de la location.

Facturation et Règlement : (merci de cocher l'option retenue)

Facturation à adresser au Comité D'entreprise qui paiera les frais de séjour de mon appartement.

**CONDITIONS DE PAIEMENT :** Dans le cadre des locations à la semaine, où il est prévu un paiement du solde directement par le comité d'entreprise, celui-ci devra être payé avant la remise des clés pour le début du séjour.

Facturation à m'adresser personnellement.

Cachet du C.E / Signature du réservataire